

**2009/1255 - Délégation de Service Public pour la gestion de la salle de spectacles du Transbordeur - Approbation du principe d'une gestion déléguée et des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire (Mission DSP) (BMO du 16/03/2009, p. 0437)**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit de la délégation de service public concernant le Transbordeur. Comme vous le savez, le contrat avec la société Scoop Transgestion qui gère actuellement le Transbordeur arrive à échéance au 30 juin 2010. Il nous est apparu que la gestion d'une salle faisant référence pour la diffusion régionale des musiques actuelles et dans la promotion d'artistes ou groupes émergents, nécessitait une connaissance intime de ce milieu musical.

En conséquence, il nous a semblé que le recours à une gestion déléguée permettait à la fois de stimuler l'autonomie et les initiatives de l'exploitant, et pour la collectivité délégante de cadrer l'activité et de contrôler l'exécution du service public. La Commission de CCSPL a donné un avis favorable et le Comité Technique Paritaire également.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, mon intervention sera commune au Groupe des Verts et à notre Groupe.

Le Transbordeur est un élément structurant de la politique culturelle de notre Ville dans le domaine des musiques actuelles. Nous prononçant favorablement sur ce dossier, nous souhaitons seulement affirmer notre vigilance quant à certaines caractéristiques du prochain contrat avec le ou la délégataire du Transbordeur, contrat que la délégation de service public permettra de renouveler et de redynamiser, en redistribuant les cartes.

En effet, les artistes locaux doivent susciter toute notre attention parce qu'ils sont confrontés aux conséquences d'une politique culturelle nationale qui se fixe comme objectif de privilégier quelques grandes institutions, au détriment de la création des petites structures et de la diffusion de cette création.

Si l'on ajoute à cela la crise des maisons de production, on voit combien il est essentiel que notre Ville soutienne les possibilités pour les groupes locaux de rencontrer leur public. Aussi souhaitons-nous voir élargie dans la prochaine convention la place faite aux artistes ou groupes concernés. Je vous remercie de votre attention.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport, comme il a été dit par M. Brumm, concerne la gestion du Transbordeur et plus particulièrement la délégation de service public qui arrive à échéance, comme vous l'avez dit, le 30 juin 2010.

On pourrait dire que le dossier présenté aujourd'hui est avant tout d'ordre technique. Même si la chose n'est pas totalement fausse, il convient me semble-t-il de lui donner dès maintenant le caractère culturel qu'il mérite, qui doit être en permanence le sien et qui lui a parfois échappé.

Vous connaissez, Monsieur le Maire, mon attachement au-delà du sort de cette salle, au développement du secteur des musiques actuelles pour lesquelles la Ville a tant fait depuis 2001. Sans polémiquer sur certaines formules qui figurent dans ce rapport, je veux très succinctement faire valoir quelques remarques sur la démarche qui va s'initier.

M. l'Adjoint à la Culture nous l'indiquait fort justement lors de la dernière commission, nous disposons de temps pour examiner les enjeux liés à ce dossier. Comme je l'ai précisé moi-même dans la commission, je souhaite que nos débats, et au bout du compte notre choix, puissent être éclairés par quelques considérations relatives à

un secteur des musiques actuelles qui connaît, dans notre pays comme ailleurs, des difficultés. Je suggère donc que nos futurs échanges soient bornés par quelques problématiques qui apparaîtront à tous comme évidentes, mais qu'il convient d'énoncer :

- tout d'abord, qu'un bilan précis de cette DSP 2005-2010, la première du genre, puisse être produit en intégrant non seulement ses aspects financiers, mais aussi en prenant en compte des choses peut-être plus difficiles à appréhender, telles que le rayonnement de la salle, son offre, sa fréquentation et aussi son animation ;

- que le volet « émergence » bénéficie d'un bilan spécifique ;

- que les engagements de la Ville, certains diraient du propriétaire, soient explicites et au final clairement énoncés ;

- que nos discussions soient éclairées par l'évolution du paysage des musiques actuelles, en évolution importante depuis 2004, date de la première DSP ;

- que les bouleversements fondamentaux qui frappent actuellement l'économie de la musique trouvent leur place dans notre débat ;

- et enfin, que les missions exigées du Transbordeur par son futur cahier des charges fasse l'objet d'une rafraîchissante réflexion.

Vous le voyez, Monsieur le Maire, tout ceci relève de la banalité, voire même du simple bon sens.

En votant aujourd'hui ce rapport, nous actons le tout début d'un processus, d'une procédure. En affirmant notre volonté de réfléchir à l'avenir du Transbordeur, j'ai la faiblesse de penser qu'il s'agit bien plus que du simple destin de cette salle, mais nous aurons l'occasion d'y revenir au cours des prochains mois.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)